

OFFICE DE  
**PARTICIPATION  
PUBLIQUE**  
DE LONGUEUIL



**Démarche participative sur la  
concordance du Plan  
d'urbanisme au  
Schéma d'aménagement et de  
développement de  
l'agglomération de Longueuil  
Projet de règlement CO-2025-1304**

**Plan de participation publique**

15 mai 2025



## Table des matières

Le contexte .....	3
Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil .....	3
Les objectifs de la démarche .....	4
La démarche .....	5
La démarche participative en bref.....	5
1. Mise en ligne du dossier documentaire.....	6
2. Publication de l'avis public.....	7
3. Assemblée publique de consultation .....	7
4. Publication du rapport .....	8
L'Office de participation publique de Longueuil .....	9
L'équipe de l'Office .....	9
Annexe - Définitions.....	10



## Le contexte

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a été modifié en novembre 2024 par le règlement CA-2024-416. Des modifications sont requises au Plan d'urbanisme de Longueuil afin d'assurer la concordance avec le Schéma<sup>1</sup>.

## Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil

Par le seul effet de la Charte de la Ville de Longueuil, l'Office doit tenir au moins une assemblée publique pour les mandats qui portent sur un projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme de la Ville.

En vertu de l'article 54.23 al. 1 par. 2° de la Charte de la Ville de Longueuil (RLRQ c. C-11.3), l'Office a pour fonction de « *tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme.*<sup>2</sup> »

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Longueuil tenue le 15 avril 2025 : « *Il est proposé :*

*1° d'adopter le projet de Règlement CO-2025-1304 modifiant le Règlement CO-2021-1155 adoptant le Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;*

*2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil, par l'entremise de l'Office de participation publique de Longueuil et à la date, heure et lieu fixés par l'Office.*<sup>3</sup> »

---

<sup>1</sup> Projet de règlement CO-2025-1304; Résolution CO-250415-8.4, doc. 1.1

<sup>2</sup> Modalités de fonctionnement et règles de procédure, Office de participation publique de Longueuil, novembre 2022, mises à jour en novembre 2024 : [https://oppl.nyc3.cdn.digitaloceanspaces.com/wp-content/uploads/2024/12/04101928/Regles-et-fonctionnement\\_OPPL\\_2024-11-27.pdf](https://oppl.nyc3.cdn.digitaloceanspaces.com/wp-content/uploads/2024/12/04101928/Regles-et-fonctionnement_OPPL_2024-11-27.pdf)

<sup>3</sup> Résolution CO-250415-8.4, doc. 1.1



## Les objectifs de la démarche

### La démarche participative présentée par l'Office :

- Permettra aux personnes qui le désirent de s'informer sur les enjeux liés aux modifications proposées dans le Plan d'urbanisme proposée ;
- Permettra à tous les groupes, associations ou personnes qui le désirent de s'exprimer sur les modifications proposées dans le Plan d'urbanisme ;
- Fournira aux élu(e)s de Longueuil un portrait des attentes, des préoccupations et de l'opinion de la population concernant les modifications proposées au Plan d'urbanisme pour en assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.



## La démarche

### La démarche participative en bref

#### **1. Mise en ligne du dossier documentaire**

À partir du 20 mai 2025, en ligne

#### **2. Publication de l'avis public**

27 mai 2025, par le greffe de la Ville de Longueuil sur le site web de la ville

#### **3. Assemblée publique de consultation\***

11 juin 2025 à 19 h

Salle du conseil, Hôtel de Ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane

\* Cette activité sera webdiffusée en direct et disponible en différé sur la page de la consultation.

#### **4. Publication du rapport de l'Office**

Projetée en août 2025



## **1. Mise en ligne du dossier documentaire**

**À partir du 20 mai 2025**

**En ligne sur le site de l'Office : <http://oppl.quebec>**

**Document d'information qui s'adresse à tous les publics**

Dès le lancement de la démarche, le dossier documentaire est accessible sur la page de la consultation. Ce dossier permet aux personnes participantes d'obtenir toute l'information pertinente à l'expression d'un avis éclairé sur les questions à l'étude. Plus largement, il permet au public de bénéficier de la même connaissance que les personnes participantes. Le dossier comprend notamment : le dossier décisionnel déposé par la Ville de Longueuil, une fiche explicative également déposée par la Ville de Longueuil, le présent plan de participation, des documents et liens utiles pour une meilleure compréhension du sujet, les captations vidéo des différentes activités, les contributions des personnes participantes, etc.

Des documents y seront ajoutés tout au long de la démarche. Le dossier documentaire demeure accessible une fois le mandat de l'Office complété.

Le dossier documentaire est accessible à l'adresse suivante: <http://oppl.quebec>



## **2. Publication de l'avis public**

**27 mai 2025**

**Document d'information qui s'adresse à tous les publics**

Dans le cas de projets de règlements qui font l'objet d'une consultation publique menée par l'Office en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ceux-ci doivent être annoncés par un avis public publié sur le site Internet de la Ville de Longueuil au moment et pour la durée prévue par la LAU. L'avis est publié par la Direction du greffe de la Ville de Longueuil, selon les prescriptions de la LAU, avec en-tête de l'Office.

## **3. Assemblée publique de consultation**

**11 juin 2025 à 19 h**

**Salle du conseil, Hôtel de Ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane**

**En personne et en ligne (avec possibilité de poser des questions)**

**Activité d'information et d'expression des opinions qui s'adresse à tous les publics**

Présidée par Pierre Benoit, commissaire à l'Office de participation publique de Longueuil, l'assemblée publique de consultation se déroulera en deux parties : information et expression des opinions.

### **Première partie : Information**

Cette première partie de l'assemblée sert à informer le public. Elle se déroule en présence du commissaire et des personnes-ressources de la Ville de Longueuil. Elle permet aux personnes participantes d'acquérir une bonne compréhension du dossier à l'étude et de poser des questions.

Dirigée par la personne qui exerce la présidence de la commission formée par l'Office, cette période d'information permet à la Ville de présenter les enjeux techniques et thématiques associés aux modifications du Plan d'urbanisme. Suit une période de questions et réponses. Les réponses aux questions posées sont fournies sur place, si elles sont disponibles, ou par écrit, dans un délai raisonnable avant la date limite fixée pour le dépôt des contributions écrites.

### **Deuxième partie : Expression des opinions**

La deuxième partie de l'assemblée est consacrée à l'expression des opinions. Elle donne la chance à toute personne ou tout groupe qui le désire d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet du mandat.

#### *Présentation devant la commission*

Les personnes désirant s'exprimer peuvent s'inscrire sur place pendant la séance, seules les personnes assistant sur place peuvent exprimer leur opinion au moment de la séance. Elles seront appelées par ordre d'inscription afin de s'exprimer devant le commissaire.



### *Contributions écrites*

Les personnes qui désirent s'exprimer par écrit pourront le faire jusqu'au 27 juin 2025 en envoyant leur texte par courriel à [info@oppl.quebec](mailto:info@oppl.quebec) ou par la poste à l'adresse suivante :

Office de participation publique de Longueuil  
1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552  
Longueuil (Québec) J4K 5G4

Les contributions écrites peuvent prendre plusieurs formes et doivent être acheminées par les moyens prévus par l'Office au Plan de participation publique. Les contributions écrites doivent être identifiées au nom de la personne, du groupe de personnes, de l'organisation ou du groupe d'organisations qui les ont rédigées. Elles sont rendues publiques sur le site de l'Office et ne peuvent être retirées après leur dépôt.

## **4. Publication du rapport**

### **Diffusion publique projetée en août 2025**

#### **En ligne et dans les bibliothèques de la Ville de Longueuil**

Toutes les démarches de participation publiques tenues par l'Office font l'objet d'un rapport. Ce rapport a pour objectif de présenter une synthèse (portrait et analyse) des opinions des personnes participantes afin d'aider la prise de décision publique. Le rapport de l'Office contient des recommandations.

Lorsqu'il est prêt, le rapport est envoyé à la mairesse de Longueuil et à la présidence du comité exécutif. Un maximum de quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site de l'Office. Le rapport est également déposé au comité exécutif, puis au conseil de ville.



## L'Office de participation publique de Longueuil

L'Office est une instance impartiale et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil. L'Office œuvre au service de l'intérêt collectif.

L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la [Charte de la Ville de Longueuil](#) (RLRQ c. C-11.3).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

## L'équipe de l'Office

### La permanence

Julie Caron-Malenfant, présidente  
Louis-Alexandre Cazal, agent de communication  
Auxane Celen, agente– service au citoyen  
Marie Depelteau-Paquette, cheffe de bureau  
Victoria Figueroa-Tamayo, agente de projet  
Amélie Locas, agente de mobilisation et de soutien logistique  
Élise Naud, responsable de la participation publique

### Président de la commission

Pierre Benoit, commissaire ad hoc

## Annexe - Définitions

L'**information** est un degré de participation publique qui comprend tous les dispositifs de participation qui permettent d'informer les personnes participantes et, plus largement, le public, sur un sujet donné, sans toutefois prévoir de rétroaction. L'information est un préalable à une participation éclairée. L'information peut prendre la forme, par exemple, de séances d'information, de questions et réponses, de portes ouvertes, de dépliants d'information, de pages Web.

La **consultation** est un degré de participation publique où l'on sollicite l'avis de la population et des groupes de la société civile afin de connaître leur opinion ou de bénéficier de leurs connaissances. Les avis sont exprimés de manière individuelle et ne font pas l'objet de discussions entre les personnes ou les groupes qui les portent. La consultation se décline en plusieurs dispositifs, les plus connus étant l'enquête par questionnaire et les commissions consultatives.

**Figure 1 : Échelle de la participation publique**

Degré de participation	Participation active				
	Information	Consultation	Dialogue	Délibération	Co-construction
					
<b>Description</b>	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants formulent ensemble un avis sur une question précise.	Les participants contribuent à la construction de la démarche et à la prise de décision finale.

Source : Institut du Nouveau Monde, 2013, mise à jour 2019